

Minister
of National Defence



Ministre
de la Défense nationale

Ottawa, Canada K1A 0K2

29 SEP. 2016

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Monsieur Kevin Sorenson
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de présenter la réponse officielle du gouvernement au rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé «*Rapport 5 – Les logements dans les Forces armées canadiennes – Automne 2015 – Rapport du vérificateur général du Canada*», qui a été déposé à la Chambre des communes le 1^{er} juin 2016.

Je vous remercie de votre rapport et de l'intérêt que vous portez au logement militaire. Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que le logement militaire réponde aux besoins des membres des Forces armées canadiennes (FAC) et accepte les trois recommandations du Comité.

Conformément à la première recommandation, la Défense nationale fournira au Comité ses nouveaux besoins opérationnels en matière de logement militaire d'ici le 30 juin 2017, et sa politique révisée en matière de logement d'ici le 31 décembre 2018.

En réponse à la deuxième recommandation, je désire informer le Comité que l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) a terminé avec succès le 31 mars 2016 le déploiement dans tous ses bureaux régionaux de la composante sur l'évaluation de l'état des logements du Système d'information sur la gestion de l'Agence de logement. Dans le cadre de ce déploiement, en novembre 2015, toutes les données sur l'état des logements ont été transférées au système mis à niveau, et tous les bureaux régionaux ont reçu de la formation sur le système. Les bureaux régionaux sont actuellement en mesure de saisir les données qui reflètent l'état des logements militaires, recueillies par exemple lors d'inspection ou de travaux. Ces données à jour sur l'état des logements militaires aideront à prendre des décisions sur la modernisation des logements et sur les priorités en matière de dépenses.

L'ALFC s'est engagée envers l'excellence organisationnelle et a adopté une approche à plusieurs niveaux à l'égard de la gestion de la qualité des données sur l'état des logements. Elle axe ses efforts à renforcer la surveillance de la gestion et les pratiques de gestion de la qualité à l'égard des processus opérationnels liés à l'évaluation de l'état des logements.

Dans le cadre de cette approche, les données sur l'état des logements sont validées de façon itérative pour en assurer l'exactitude au moyen d'inspections régulières ainsi que de mises à jour et de

Canada

vérification des données à intervalles réguliers. La responsabilisation de la gestion sera renforcée, y compris par l'établissement de rôles et de responsabilités clairs pour la surveillance continue de l'information sur l'évaluation de l'état au moyen de rapports produits régulièrement par un système informatique aux échelons local, régional et national. L'ALFC élargira également la composante d'évaluation de l'état des logements de son cadre d'examen de la gestion, à compter du 1^{er} avril 2017, pour vérifier l'efficacité de son approche en matière de gestion de la qualité en vue d'assurer une saisie complète, exacte et en temps opportun des données. Dans le cadre de cet examen, l'ALFC ajoutera un processus régulier de rapport d'état pour les mesures de suivi, les correctifs et les problèmes en attente liés aux données sur l'évaluation de l'état des logements qui ont été ciblées dans les observations issues de la gestion de la qualité. Ces points seront examinés centralement et feront l'objet d'un rapport au Comité de gestion de l'ALFC deux fois par année pour soutenir la gestion des risques et la prise de décisions éclairées.

Conformément à la troisième recommandation, la Défense nationale fournira au Comité un plan de logement à long terme d'ici le 31 décembre 2019. En acceptant les recommandations concernant le développement d'un plan de logement à long terme faites autant par le vérificateur général que par le Comité permanent des comptes publics, le Ministère a déjà institutionnalisé l'engagement de développer le plan et il fournira des rapports d'étape en lien avec les réponses aux comités parlementaires et les vérifications externes au moyen du rapport ministériel sur le rendement.

Je veux vous remercier et remercier les autres membres du Comité pour votre soutien continu à améliorer le logement des membres des FAC.

Je vous prie d'accepter, monsieur, mes salutations les plus distinguées.



L'honorable Harjit Sajjan, c.p., OMM., CD, député

CC:

Michel Marcotte

Greffier, Comité permanent des comptes publics